

Les Chroniques

Décembre 2016
numéro 175

de  Vignieu



Infos pratiques

Infos Mairie

CONGES DE NOEL

Les services administratifs de la mairie seront fermés du 26 au 30 décembre 2016 inclus.

L'agence postale sera fermée du 22 au 30 décembre 2016 inclus.

Cependant, en raison de l'enquête publique en cours, la mairie restera ouverte du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 18h pour la consultation du dossier du projet de modification du PLU.

ELECTIONS 2017

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se faire inscrire en mairie jusqu'au 31 décembre 2016 dernier délai pour voter en 2017.

Merci d'apporter un justificatif de domicile récent et votre carte d'identité. Une permanence sera ouverte le 31 décembre de 09h à 12h.

AGENCE POSTALE

Des cartes de vœux Unicef et des pièces de collection de la Monnaie de Paris « Le Petit Prince » sont en vente dans votre agence postale de Vignieu!

CARTES GRISES : accueil sur rendez-vous en sous-préfecture

Depuis le 1er août 2016, la sous-préfecture de La Tour du Pin accueille sur rendez-vous le public du service d'immatriculation des véhicules.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous pour le jour et l'heure qui leur convient sur le site www.isere.gouv.fr : menu « prendre un rendez-vous », puis « sous-préfecture de La Tour du Pin », puis « certificat d'immatriculation ».

Les usagers peuvent également bénéficier d'un service de dépôt-express des dossiers complets, sans rendez-vous, dans le hall d'accueil, ouvert tous les jours de 08h30 à 12h30. Les dossiers en dépôt-express doivent impérativement être déposés complets et avec une enveloppe pré-timbrée, à vos noms et adresses.

Après traitement, le certificat d'immatriculation est automatiquement expédié par voie postale. Seul le règlement par chèque est possible à l'ordre du régisseur des recettes.

SCOLARISATION

1/ Scolarisation des enfants de 3 ans et moins

Les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 seront scolarisés le 1er septembre 2017 et seront donc comptabilisés dans les effectifs prévisionnels.

Ils seront scolarisés à leur date anniversaire, si les parents en font la demande, dans la limite des places disponibles.

Les enfants nés entre le 1er janvier 2015 et le 31 août 2015 peuvent être scolarisés le 1er septembre 2017 si les parents en font la demande, dans les secteurs prioritaires tels que définis par la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012. Ils seront comptabilisés dans les effectifs prévisionnels.

Ils peuvent être scolarisés le 1er septembre 2017 si les parents en font la demande, dans les secteurs non prioritaires tels que définis par la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012, dans la limite des places disponibles.

Aucun enfant n'est scolarisé avant la date anniversaire de ses 2 ans.

2/ Règles relatives aux dérogations

Les dérogations ne peuvent être acceptées par les maires que dans la limite des capacités d'accueil des écoles.

Dans cette limite, une dérogation n'est de droit que dans 3 cas :

- quand les deux parents exercent une activité professionnelle hors de leur commune de résidence et que celle-ci n'assure pas la restauration et la garde ou seulement l'une de ces deux prestations,
- Quand la santé ou le handicap de l'enfant exige la scolarisation dans une autre commune que la commune de résidence,
- Quand l'enfant a déjà un frère ou une sœur inscrit dans la commune demandée à la condition que ce frère ou cette sœur y soit accueilli pour un des deux motifs évoqués ci-dessus.

Les élèves accueillis par dérogations ne seront pas comptabilisés dans les effectifs prévisionnels de l'école demandée ; ils le seront dans l'école de secteur.

Le Carnet

NAISSANCES

Le 18 novembre est né **Giovanni**, 2ème enfant au foyer de M. LEGRAND Christophe et Mme ROBIN Coralie, domiciliés 180 rue de Beauvenir.

Félicitations aux parents et tous nos vœux de prospérité au bébé.

SITOM Nord-Isère

Le SITOM Nord-Isère propose une visite de l'usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu pour un groupe maximum de 15 personnes un samedi matin.

La date sera communiquée ultérieurement en fonction du nombre d'inscription.

Inscription en mairie au 04 74 92 56 96 au plus tard le 20 décembre 2016.

Modification du PLU

Enquête publique

Par arrêté du 18 novembre 2016, M. le Maire de Vignieu a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme communal portant sur les zones d'urbanisation future Aua du Village et Aub du Munard et de La Mairie.

L'enquête publique se déroulera du 15 décembre 2016 au 16 janvier 2017 inclus.

Mme Véronique BARNIER, conseil en aménagement, et M. André PENET, lieutenant colonel en retraite, ont été désignés respectivement comme commissaires-enquêteurs titulaire et suppléant par le Tribunal Administratif.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier du projet de modification du PLU sera tenu à disposition en mairie de Vignieu du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 18h, où chacun pourra le consulter et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Vignieu les 17 décembre 2016 de 9h à 12h, 10 janvier 2017 de 14h à 18h et 16 janvier 2017 de 14h à 18h.

A l'issue de l'enquête, les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition pendant un an en mairie de Vignieu et sur son site Internet <http://www.vignieu.com> ainsi qu'en préfecture de l'Isère.

A la suite, le conseil municipal de Vignieu délibèrera pour approuver le projet de modification du PLU, le cas échéant modifié pour tenir compte des observations formulées lors de l'enquête et des rapport et conclusions du commissaire-enquêteur.

Les informations environnementales se rapportant au projet figurent au rapport de présentation du dossier du projet de modification du PLU soumis à l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la commune de Vignieu <http://www.vignieu.com> ou demandées à M. le Maire de Vignieu ou à Mme Suzanne MAURIN, adjointe déléguée à l'urbanisme, sur rendez-vous, et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.

Réunion publique sur le PLU
Mardi 13 décembre 2016 à 20h
Salle des fêtes

Agenda

16 décembre

Le Sou des Ecoles

Chants de Noël par les enfants de l'école à la salle des fêtes de Vignieu à partir de 16h.

17 décembre

C.C.A.S

Concert de Noël à 17h dans l'église de Vignieu au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, avec la participation de la chorale GI's.
Entrée : 6 €.

A noter...

Sur vos agendas en janvier :

Le 14 janvier : vœux de la municipalité à la salle des fêtes à 11h.

Le 28 janvier : soirée dansante de l'association Petit Dragon à la salle des fêtes.

NOEL DU CCAS

Nous marquerons notre reconnaissance à nos aînés à l'occasion de Noël.

Les membres du CCAS et les élus rendront visite aux personnes âgées de plus de 70 ans avec un ballotin de chocolats du vendredi 16 au dimanche 18 décembre 2016.

AGENCE DE MOBILITE NORD ISERE

Guide mobilité 2016-2017

Compilant l'ensemble de l'offre de transport et des services à la mobilité sur le territoire du Nord-Isère et ses secteurs limitrophes, le guide mobilité est LE document de référence pour tout savoir sur comment se déplacer dans le Nord-Isère.

Le guide est gratuit et téléchargeable sur le site de l'Agence, rubrique « Les modes de déplacement ».

Vélo à assistance électrique (VAE)

Pour acquérir un vélo à assistance électrique à des conditions très avantageuses, l'Agence de Mobilité a lancé un nouveau dispositif : l'achat groupé de VAE.

En plus de l'aide à l'achat octroyée par l'Agence de Mobilité allant jusqu'à 250 €, les vélocistes proposent des remises importantes sur les VAE achetés dans le cadre d'un achat groupé.

Le cumul des deux aides permet d'obtenir jusqu'à 25 % de réduction par rapport au prix initial du vélo.

C'est l'Agence qui se charge de rassembler le nombre de personnes nécessaire pour déclencher l'achat groupé, alors contactez-nous pour réserver votre place !

Plus d'informations sur www.mobilite-nord-isere.fr rubrique « Vélo ».

***La Municipalité vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année !***